

Titre DUERP CDTT44

Section	Description du risque	Code situation	Priorité
Locaux de travail	Aucune mesure ne permet de maîtriser le risque électrique.	1.6	élevé
Locaux de travail	Aucune mesure ne permet de maîtriser le risque électrique.	1.6	élevé
Évènements extérieurs	Les déplacements ne sont pas anticipés.	4.2	élevé
Évènements extérieurs	Les véhicules ne sont pas adaptés à la mission des salariés.	4.3	moyen
Locaux de travail	Le niveau sonore dans les locaux n'est pas maîtrisé.	1.2	bas
Livraison, manutention et stockage	Le stockage des produits et matériels n'est pas suffisamment bien organisé.	3.3	bas

de Loire-Atlantique de Tennis de Table - Plan d'action

Date d'édition

28 février 2023

Mesures	Début	Date Limite	Responsable	Budget
Prévenir dès l'apparition d'un dysfonctionnement électrique Expert en électricité de l'Association de Gestion de la Maison des Sports (MDS)	01/04/2023	30/04/2023	Secrétaire Général	-
Consigner les résultats des vérifications dans un registre, avec en annexe les rapports de l'organisme de contrôle. Procéder rapidement aux travaux nécessaires.	01/04/2023	30/04/2023	Secrétaire Général	-
Interdire l'utilisation du téléphone portable dans les endroits dangereux (escaliers, couloirs ...) et pour tout conducteur au volant (y compris avec kit mains libres)	01/04/2023		Secrétaire Général	-
Interdiction d'utiliser une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg Etre titulaire d'un permis B valide depuis plus de 3 ans	01/04/2023		Secrétaire Général	-
Établir des règles collectives sur les échanges en collectivité.	01/04/2023	30/04/2023	Secrétaire Général	-
Débarrasser les réserves des matériels qui encombrant le sol et installer des rayonnages supplémentaires autant que de besoin.	01/05/2023	31/08/2023	Responsable matériel du CDTT44	-



Etat avancement (à faire/en cours/terminé)	Commentaires